

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 5 septembre 2025

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq septembre, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames :

Valérie BESANÇON, Carole COINTET-JUSSIAUX, Anne DHOTE, Catherine MÉRIAUX et Corinne RONCARI.

Messieurs :

Jacky AVIS, David BALLEST, Jean-Jacques CLAUSSE, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Procuration :

Georges BINET à Jacky AVIS

Absente :

Myriam MOTTIEZ

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Carole COINTET-JUSSIAUX est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h05.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Luc GIRARDOT décédé le 7 juillet à l'âge de 60 ans, de Madame Nadine JOURD'HEUIL décédée le 11 juillet à l'âge de 64 ans et de Madame Jacqueline MATHEY décédée le 14 juillet à l'âge de 91 ans.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 20 juin 2025

Le Maire propose d'arrêter le procès-verbal de la séance du 20 juin 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent, à l'unanimité, le procès-verbal proposé par le Maire pour le conseil municipal du 20 juin 2025.

II. Attributions du Maire

- Avis sur le transfert de compétence « Entretien général » de la commune d'OSSELLE-ROUTELLE au SIVOM de Boussières.

Le Maire informe le conseil municipal que la commune d'OSSELLE-ROUTELLE a délibéré le 16 juin 2025 pour adhérer au SIVOM de Boussières et lui transférer la compétence « Entretien général » à partir du 1^{er} janvier 2026. La commune s'engage à financer 1 150 heures d'agent technique par an.

Le comité syndical du SIVOM se réunira le 3 octobre 2025 afin d'accepter ou non la demande de la commune d'OSSELLE-ROUTELLE.

Le transfert d'une compétence au syndicat est prévu dans l'article 3 des statuts qui renvoie au Code Général des Collectivités Territoriales article L.5211-17 :

« Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale (extrait de l'article 5211-5 : Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population). »

Dans cet esprit, le Maire rappelle les statuts et l'organisation du SIVOM de Boussières.

Le Maire suscite ensuite le débat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'adhésion de la commune d'OSSELLE-ROUTELLE au SIVOM de Boussières, ainsi que le transfert de sa compétence « Entretien général » au 1^{er} janvier 2026. Par ailleurs, ils prennent acte de l'engagement de la commune précitée à financer 1 150 heures par an d'agent d'entretien et d'exploitation.

III. Délégations de fonction accordées aux adjoints

III.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

- Application du droit des sols

- Déclaration préalable n° DP 025 328 25 C0012 déposée le 06 mai 2025 par Madame Jacqueline JOBELIN, 12 route de la Gare, pour la réalisation d'une clôture. Les travaux ont eu lieu durant les travaux de Grand Besançon Métropole, ce qui a retardé ceux-ci et sans autorisation de la mairie. Décision de non opposition délivrée le 26 juillet 2025 ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 25 C0014 déposée le 23 juin 2025 par Monsieur Denis TOURRAIN, 1 chemin de la Coutotte, pour la couverture d'une terrasse existante. Décision de non-opposition délivrée le 12 juillet 2025 ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 25 C0015 déposée le 23 juin 2025 par Monsieur Jean-Marie DOLLAT, 10 chemin de la Fontaine, pour l'extension d'un balcon existant. Décision de non-opposition délivrée le 24 juin 2025 ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 25 C0016 déposée le 28 juin 2025 par Monsieur Olivier TROUTOT, 15 chemin de la Fontaine, pour la réalisation d'un Carport. Décision de non-opposition délivrée le 04 juillet 2025 ;

- Déclaration préalable n° DP 025 328 23 C0002-M01 déposée le 27 juin 2025 par la société Le Pain de La Diligence, 2 route Nationale, pour la modification de façades en bardage bois. Décision de non opposition délivrée le 19 juillet 2025

➤ Elaboration du PLUi

Monsieur Jean-Philippe DEVEVEY informe les membres du conseil municipal que la concertation du PLUi prendra fin le mardi 30 septembre 2025.

III.2 Adjoint aux finances, achats et transition écologique :

➤ Modifications budgétaires

Ce point est reporté au conseil municipal du 28 novembre 2025

➤ Budget 2025

Une recette de fonctionnement non budgétée va être versée en 2025 :

Il s'agit du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (DMTO) pour 2024 et verser en 2025 : soit 25 074, 43 €.

➤ Emprunt pour le financement de l'aménagement de la route de la Gare

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 8 avril 2021, de réaliser l'aménagement de la route de la Gare, y compris la mise en sous-terrain des réseaux secs (électricité, éclairage public et téléphone).

Les travaux ont été réalisés sous une double maîtrise d'ouvrage, à savoir :

- Grand Besançon Métropole (GBM) pour l'aménagement de la route et l'éclairage public ;
- Le SYDED pour l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique.

Les travaux, démarrés en février 2024, ont été réalisés en deux tranches ; ils sont sur le point d'être réceptionnés.

La commune sera sollicitée prochainement par GBM pour participer au financement des travaux dans le cadre du programme « Aménagement et requalification des routes ».

Aussi, le Maire propose aux membres du conseil municipal de financer l'aménagement de la route de la Gare par l'intermédiaire d'un emprunt, afin de ne pas trop mobiliser le fonds de roulement.

Jean-Marie DOLLAT présente l'analyse des offres de prêts. Trois banques ont été consultées : le Crédit Agricole, la Banque Populaire et la Banque Postale.

La commission des finances a bien noté que le surplus de dette généré sera tout à fait supportable pour notre commune.

En effet cet emprunt va modifier l'encours de la dette et le porter de 325 817 € à 525 817 €. On retrouvera donc au 1^{er} janvier 2026 un endettement équivalent à celui du début de mandat en 2020 soit 502 687€.

L'encours relatif (Dette/Recettes de fonctionnement) restera inférieur à 1 (0,930) en dessous du seuil d'alerte de 1,2.

La commission Finances, réunie le 2 septembre, propose de contracter l'emprunt auprès de la banque qui a proposé la meilleure offre, à savoir le Crédit Agricole.

Les conditions sont les suivantes :

- Prêt sur 20 ans
- Echancier annuel constant de 14 174,27€
- Taux d'intérêt de 3,58% constant
- Frais de dossier de 300 €

Le déblocage des fonds se fera en fin d'année si le contrat est signé avant fin septembre et le versement des intérêts à partir de 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'une part, de retenir l'offre du Crédit Agricole, à savoir un prêt de 200 000 € à taux fixe de 3,58 % sur 20 ans, avec un montant d'échéance annuelle constant de 14 174,27 €, auquel s'ajoutent des frais de dossier d'un montant de 300 € et, d'autre part, d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à l'emprunt précité.

III.3 Adjoint à la vie scolaire, culturelle et sociale :

➤ Rentrée scolaire 2025

Pour cette rentrée 2025, nous comptons 68 élèves. C'est un effectif stable depuis six ans maintenant, ce qui est un vrai point positif pour l'école.

Nombre total d'élèves : 68 pour 2025-2026 (66 en 2024-2025, 67 en 2023-2024, 70 en 2022-2023, 69 en 2021-2022, 74 en 2020-2021)	
Répartition par niveau : ○ PS : 13 élèves ○ MS : 8 élèves ○ GS : 12 élèves ○ CP : 5 élèves ○ CE1 : 8 élèves ○ CE2 : 5 élèves ○ CM1 : 8 élèves ○ CM2 : 9 élèves	Soit une répartition en trois classes : ○ Classe de PS/MS avec les GS seulement sur les après-midis soit 21 élèves le matin puis 20 élèves l'après-midi (les PS sont en sieste). ○ Classe de CP/CE1 et GS seulement sur les matinées soit 25 élèves le matin et 13 élèves l'après-midi. ○ Classe de CE2/CM1/CM2 : 22 élèves

Cette année, nous avons un gros contingent en petite section, avec 13 élèves. Forcément, c'est un peu plus compliqué pour la classe maternelle, vu l'âge et le besoin d'accompagnement.

Dans l'ensemble, la rentrée s'est bien déroulée. Les enfants ont été bien accueillis, la nouvelle organisation se met en place, et la nouvelle enseignante s'intègre rapidement.

On peut retenir plusieurs points positifs :

- La stabilité des effectifs, qui confirme l'attractivité de l'école,
- Une équipe enseignante soudée et qui s'organise bien malgré le partage de poste,
- Et la bonne intégration des plus petits, malgré leur nombre important.

En revanche, il faudra rester attentif à deux aspects :

- D'une part, la gestion du grand nombre de petites sections, qui demandent beaucoup d'attention et d'énergie,
- D'autre part, la collaboration entre les deux enseignantes de la classe avec les grandes sections, pour assurer une continuité pédagogique fluide.

En résumé, on peut dire que c'est une rentrée réussie et surtout une dynamique positive qui se poursuit depuis plusieurs années.

➤ **Périscolaire et extrascolaire**

Il convient de souligner que la garderie démarrera à 7h15 et non plus à 7h30. Un bilan provisoire sera fait pour le premier conseil d'école qui aura lieu après les vacances de la Toussaint.

L'extrascolaire organisée la dernière semaine du mois d'août a attiré 25 enfants. Une deuxième semaine sera testée durant les vacances de la Toussaint. Là aussi, un bilan sera dressé à l'issue des deux périodes afin de décider de la reconduction ou non l'extrascolaire en 2026.

Une chorale d'enfants de l'école élémentaire interprétera le chant des Partisans lors de la cérémonie de Valmy du dimanche 21 septembre.

III.4 Adjoint à l'entretien et l'exploitation du domaine public :

Jacky AVIS intervient pour évoquer le « Gros Entretien Renouvellement » de la voirie publique assurée par Grand Besançon Métropole.

Il rappelle que la commune verse chaque année une attribution de compensation de 23 700 € pour les travaux d'investissement sur les voiries communales transférées à GBM au 1^{er} janvier 2019.

En 2025, le chemin des Pierres situé au droit du lavoir et de la Samaritaine a bénéficié d'un renouvellement de sa couche de roulement (enrobé). Les travaux ont été coordonnés avec les travaux d'enfouissement des réseaux secs du SYDED.

Toujours en 2025, l'éclairage public de la route de la Maltournée a été modernisé (installation de leds) et complété (un point lumineux tous les 25 m). A ce jour, il y a 180 points lumineux sur le territoire communal.

En 2026, la commune a demandé à GBM de renouveler la couche de roulement, dans l'ordre de priorité décroissant, l'aire de stationnement Valmy, le chemin des Montards et la route du village (section comprise entre la route de la Gare et le carrefour du chemin Neuf).

IV. Informations et questions diverses

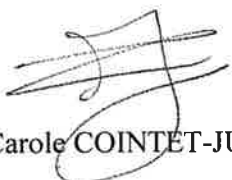
Le Maire informe les conseillers qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 19 septembre 2025. Elle portera sur la présentation du bilan de la mandature.

A titre d'information, le Maire fait circuler les reliures de l'état civil 2013-2022, ainsi que les arrêtés municipaux pris entre 2011 et 2020. Elles viendront compléter les archives communales.

En l'absence de question, le Maire déclare la séance levée à 22h45.

LARNOD, le 28 novembre 2025

La secrétaire de séance


Carole COINTET-JUSSIAUX

Le Maire



Hugues TRUDET